

Réouverture ce 14 février 2023 du procès calomnieux et diffamatoire visant à faire interdire le film L'EMPIRE DU SILENCE en RDCongo.

Le procès, qui a démarré le 10 mai 2022, s'était en principe terminé par les plaidoiries des deux parties le 14 septembre à Kinshasa, jour où le Tribunal a annoncé qu'un verdict serait émis dans la dizaine et au plus tard le 24 septembre 2022

Trois semaines plus part, nous apprenions, la productrice (également poursuivie en justice) et moi, la perspective d'un verdict favorable qui confirmerait l'absence totale d'éléments accréditant cette thèse imaginair d'une contrefaçon. C'est à dire la victoire du droit face à cette tentative d'interdire le film et de nous condamner à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 années de servitude pénale.

Dans le même temps, il nous était toutefois conseillé de « motiver financièrement » les membres du Tribunal pour faciliter le verdict, ce que nous avons évidemment catégoriquement refusé. L'un de nos avocats nous annonça toutefois les risques d'une telle décision qui risquait d'ajourner le verdict ou provoquer une reprise du procès.

Le 3 novembre 2022, nous avons reçu une lettre recommandée nous annonçant la reprise des débats au motif de la nécessité « de se faire une religion sur des zones d'ombres (sic!) qui nécessitent une instruction complémentaire ». La date de reprise de ce procès est fixée au 14 février 2023

Nous ne pouvons qu'attendre la fin de cette deuxième mi-temps avec l'espoir que le Droit soit dit.

Et le film continue à circuler largement devant les jeunes, la société civile, ...

Après une première tournée devant des milliers de spectateurs dans plusieurs provinces du Congo, une 2e tournée aura lieu en mars en collaboration avec de nombreuses organisations (Université, Barreaux, Clergé et Société Civile) pour présenter le film dans les provinces « martyres » où il n'a pas encore été présenté, c'est à dire au Kasaï occidental, au Katanga et en Equateur.

Cordialement

Thierry Michel